

Les moyens mis à disposition

	Origine de la mise à disposition (collectivité publique, partenaire)	Description
Personnel (nombre, fonction)		
Locaux (nature, surface)		
Matériels, avantages en nature		

Quel est l'**objet** de votre structure (selon les statuts) ? *

Résumez les **activités principales** *

Demande de subvention au titre d'une action spécifique

Intitulé du projet *		
Objectif(s)		
Description de l'action * Nature (séminaire, exposition, salon, publication), fréquence, durée de l'événement, public ciblé (tranches d'âges, provenance...), modalités de son déroulement		
Perspectives et moyens mis en oeuvre * date, lieu exact, numéro de l'édition, détail du projet, programme, moyens mis en oeuvre		
à remplir pour tout évènement ou manifestation		
Date ou période	Lieu	Droits d'entrée ou participation
Année de la 1ère édition	Période et durée	Fréquentation attendue
Nom et prénom du responsable du projet		
Besoin identifié auquel la subvention sollicitée sera affectée		
Subvention sollicitée au titre de l'action spécifique *		€
Bilan qualitatif et quantitatif de la dernière action réalisée, le cas échéant		

Vous pouvez joindre à votre dossier tout document jugé utile à son étude ou permettant de l'enrichir (plaquette, dossier de présentation, affiches, dépliants...).

Budget prévisionnel de l'association pour 2018 ou pour la période 2017-2018
Obligatoire pour toute demande de subvention

Si vous disposez déjà d'un budget prévisionnel, joignez-le sans renseigner cette page. Ne portez pas les centimes.

Charges		Produits	
60 - Achats		70 - ventes de produits, prestations	
Etudes, prestations de services		Marchandises	
Fournitures administratives		Prestations de services	
Eau, énergie		Autres (à préciser dans le champ ci-dessous)	
Entretien, petit équipement, autres			
61 - Services extérieurs		74 - subventions d'exploitation	
Location mobilière et immobilière		Union européenne (précisez le dispositif)	
Entretien et réparations			
Assurances		État (précisez le ministère)	
Documentation, divers			
62 - Autres services extérieurs		Région (précisez le dispositif)	
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires			
Déplacements, missions et réceptions		Département de l'Ain (détaillez la ou les demandes)	
Frais postaux, télécommunications			
Services bancaires			
Publicité, publication		Autre(s) département(s)	
Autres			
63 - Impôts et taxes		Commune(s) et intercommunalité(s) (à détailler)	
Impôts et taxes sur les rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Frais de personnel		Autre(s)/divers (précisez le dispositif) ex. organismes sociaux	
Rémunérations			
Charges sociales			
Formation		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		Dons	
		Participation aux activités	
		Autofinancement (fonds propres apportés pour équilibrer le budget)	
66 - Charges financières (intérêts versés...)		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
		Sur opération de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
68 - Dotations aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Provisions et engagements			
Total des charges		Total des produits	

Les montants des totaux doivent être équilibrés

Contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat (en équivalent rémunération)	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Prestations			
Total		Total	

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président,

Le Trésorier,

Compte de résultat de l'association pour 2016 ou pour la période 2016-2017
Obligatoire pour toute demande de subvention

Si vous disposez déjà d'un compte de résultat, joignez-le sans renseigner cette page. Ne portez pas les centimes.

Charges		Produits	
60 - Achats		70 - ventes de produits, prestations	
Etudes, prestations de services		Marchandises	
Fournitures administratives		Prestations de services	
Eau, énergie		Autres (précisez)	
Entretien, petit équipement, autres			
61 - Services extérieurs		74 - subventions d'exploitation	
Location mobilière et immobilière		Union européenne (précisez le dispositif)	
Entretien et réparations			
Assurances		État (précisez le ministère)	
Documentation, divers			
62 - Autres services extérieurs		Région (précisez le dispositif)	
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires			
Déplacements, missions et réceptions		Département de l'Ain (détaillez la ou les demandes)	
Frais postaux, télécommunications			
Services bancaires			
Publicité, publication			
Autres		Autre(s) département(s)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur les rémunérations		Commune(s) et intercommunalité(s) (à détailler)	
Autres impôts et taxes			
64 - Frais de personnel			
Rémunérations		Autre(s)/divers (précisez le dispositif) ex. organismes sociaux	
Charges sociales			
Formation			
Autres charges		75 - Autres produits de gestion courante	
65 - Autres charges de gestion courante		Cotisations	
66 - Charges financières (intérêts versés...)		Dons	
67 - Charges exceptionnelles		Participation aux activités	
68 - Dotations aux amortissements		76 - Produits financiers	
Provisions et engagements		77 - Produits exceptionnels	
		Sur opération de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges		Excédent(+)/déficit (-)	
		Total des produits	

Les montants des totaux doivent être équilibrés

Contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat (en équivalent rémunération)	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Prestations			
Total		Total	

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président,

Le Trésorier,

Éléments de bilan de l'association pour 2016 ou pour la période 2016-2017
Obligatoire pour toute demande de subvention

Si vous disposez déjà d'un bilan, joignez-le sans renseigner cette page. Ne portez pas les centimes.

Votre demande est inférieure à 10 000 €, complétez ce tableau :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total des avoirs en comptes courants bancaires à la date de clôture d'exercice		
Total des placements financiers (SICAV, comptes rémunérés) à la date de clôture d'exercice		

Votre demande est supérieure à 10 000 €, complétez ce tableau :

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles		Fonds associatifs et réserves	
Frais d'établissement		Fonds associatif sans droits de reprise	
Terrains, constructions		Réserves (statutaires, contractuelles, réglementées)	
Matériels et outillages		Report à nouveau	
Matériel bureau et informatique, mobilier		Fonds associatif avec droit de reprise	
Fonds commercial		Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	
Concessions, brevets, licences, logiciels		Subventions d'investissement	
		Provisions réglementées	
		Sous total	
Immobilisations financières		Provisions pour risques et charges	
Participations		Provisions pour risques	
		Provisions pour charges	
Sous total		Sous total	
Stocks et en-cours		Fonds dédiés	
En-cours de production de services		Sur subventions de fonctionnement	
		Sur autres ressources	
		Sous total	
Créances d'exploitations et créances diverses		Dettes financières	
Créances clients et comptes rattachés		Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	
Autres créances		dont comptes bancaires créditeurs et concours bancaires courants	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts de dettes financières diverses	
Disponibilités		Dettes d'exploitation et dettes diverses	
Banques		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Caisse		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
		Dettes fiscales et sociales	
Charges constatées d'avance		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Produits constatés d'avance	
Sous total		Sous total	
Total de l'actif		Total du passif	

Les montants des totaux doivent être équilibrés

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président,

Le Trésorier,

Compte de résultat de l'action spécifique précédente
Obligatoire en cas de renouvellement de l'action, objet de la demande de subvention

Si vous disposez déjà d'un compte de résultat, joignez-le sans renseigner cette page. Ne portez pas les centimes.

Charges		Produits	
60 - Achats		70 - ventes de produits, prestations	
Etudes, prestations de services		Marchandises	
Fournitures administratives		Prestations de services	
Eau, énergie		Autres	
Entretien, petit équipement, autres			
61 - Services extérieurs		74 - subventions d'exploitation	
Location mobilière et immobilière		Union européenne (précisez le dispositif)	
Entretien et réparations			
Assurances		État (précisez le ministère)	
Documentation, divers			
62 - Autres services extérieurs		Région (précisez le dispositif)	
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires			
Déplacements, missions et réceptions		Département de l'Ain (détaillez la ou les demandes)	
Frais postaux, télécommunications			
Services bancaires			
Publicité, publication			
Autres		Autre(s) département(s)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur les rémunérations		Commune(s) et intercommunalité(s) (à détailler)	
Autres impôts et taxes			
64 - Frais de personnel		Partenaire(s) privé(s)	
Rémunérations			
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion courante	
Formation		Cotisations	
Autres charges		Dons	
65 - Autres charges de gestion courante		Participation aux activités	
66 - Charges financières (intérêts versés...)		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements		Sur opération de gestion	
Provisions et engagements		Sur exercices antérieurs	
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges		Excédent(+)/déficit (-)	
		Total des produits	

Les montants des totaux doivent être équilibrés

Contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat (en équivalent rémunération)	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Prestations			
Total		Total	

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président,

Le Trésorier,

Budget prévisionnel 2018 ou 2017-2018 de l'action spécifique

Obligatoire pour toute demande de subvention

(pour tout projet d'acquisition, joignez le ou les devis ainsi que le plan de financement prévisionnel s'y rapportant)

Si vous disposez déjà d'un budget prévisionnel, joignez-le sans renseigner cette page. Ne portez pas les centimes.

Charges	Produits
60 - Achats	70 - ventes de produits, prestations
Etudes, prestations de services	Marchandises
Fournitures administratives	Prestations de services
Eau, énergie	Autres (à préciser dans le champ ci-dessous)
Entretien, petit équipement, autres	
61 - Services extérieurs	74 - subventions d'exploitation
Location mobilière et immobilière	Union européenne (précisez le dispositif)
Entretien et réparations	État (précisez le ministère)
Assurances	Région (précisez le dispositif)
Documentation, divers	Département de l'Ain (détaillez la ou les demandes)
62 - Autres services extérieurs	Autre(s) département(s)
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	Commune(s) et intercommunalité(s) (à détailler)
Déplacements, missions et réceptions	Partenaire(s) privé(s)
Frais postaux, télécommunications	
Services bancaires	75 - Autres produits de gestion courante
Publicité, publication	Cotisations
Autres	Dons
63 - Impôts et taxes	Participation aux activités
Impôts et taxes sur les rémunérations	Autofinancement (fonds propres apportés pour équilibrer le budget)
Autres impôts et taxes	76 - Produits financiers
64 - Frais de personnel	77 - Produits exceptionnels
Rémunérations	Sur opération de gestion
Charges sociales	Sur exercices antérieurs
Formation	78 - Reprises sur amortissements et provisions
Autres charges	
65 - Autres charges de gestion courante	
66 - Charges financières (intérêts versés...)	
67 - Charges exceptionnelles	
68 - Dotations aux amortissements	
Provisions et engagements	
Total des charges	Total des produits

Les montants des totaux doivent être équilibrés

Contributions volontaires en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat (en équivalent rémunération)
Mise à disposition gratuite de biens et services	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Prestations	
Total	Total

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président,

Le Trésorier,

Engagement

Obligatoire pour toute demande de subvention

Nous soussignés _____, Président
Nom et prénom du Président

et _____, Trésorier
Nom et prénom du Trésorier

- sollicitons une subvention du Département de l'Ain au nom de _____
Nom de l'association
- nous engageons à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment :
 - à justifier de l'emploi des fonds versés par la transmission d'un compte-rendu d'activité et des comptes annuels dans les six mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel l'aide a été attribuée,
 - à tenir à la disposition des personnes habilitées par le Département les livres et pièces comptables,
 - à informer le Département de toute modification touchant les statuts, la composition du bureau, la domiciliation bancaire de l'association,
- déclarons que l'association est en règle au regard de l'ensemble de la réglementation applicable à son activité, des déclarations sociales et fiscales, et à jour des cotisations afférentes ;
- certifions exactes les informations contenues dans le présent dossier.

Fait le _____ à _____

Ce document doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président,

Le Trésorier,

Informations sur les subventions départementales

Une subvention est une libéralité relevant de l'appréciation souveraine de l'organe délibérant de la collectivité ; son attribution comme son renouvellement n'ont aucun caractère automatique.

D'une manière générale, l'attention des responsables d'associations est appelée sur les demandes d'un niveau manifestement excessif, qui n'auraient aucune chance d'être agréées par le Département, compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles il est soumis.

L'attribution et le versement d'une subvention publique entraînent pour le bénéficiaire certaines obligations, telles que rendre compte de l'emploi des fonds versés et se soumettre au contrôle éventuel des délégués de la collectivité locale, conformément aux dispositions de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales.

Si le Département le juge utile, et en tout état de cause si la subvention attribuée excède 23 000 €, une convention sera conclue entre le Département et le bénéficiaire.

Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par les services du Département de l'Ain. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez de droits d'information, d'opposition et de rectification de ces informations. Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la direction ou au service concerné du Département de l'Ain (cf coordonnées page suivante).

Pièces à joindre à ce dossier
Obligatoire pour toute demande de subvention

Liste des documents à fournir avec votre demande

- Un courrier adressé au Président du Conseil départemental de l'Ain, sollicitant l'attribution d'une subvention.
- Les statuts régulièrement déclarés, le récépissé de déclaration de l'association délivré par la Préfecture.
Pour une demande de **renouvellement** de subvention, ne joignez les statuts que s'ils ont été modifiés et le récépissé correspondant.
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (bureau, conseil d'administration).
Pour une demande de **renouvellement** de subvention, ne joignez cette liste que si elle a été modifiée, avec le récépissé correspondant.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire et des éventuelles assemblées générales extraordinaires intervenues durant les douze derniers mois.
- Le compte-rendu de la saison écoulée ou à défaut de l'année n-1.
- Le projet pluriannuel de l'association, le cas échéant.
- Pour toute demande au titre d'une action spécifique concernant un projet d'acquisition, le ou les devis ainsi que le plan de financement prévisionnel s'y rapportant.
- **Un relevé d'identité bancaire aux normes SEPA (codes IBAN et BIC).**

A qui adresser le dossier ?
Les dates limites de dépôt de dossier

Domaines	Adresse postale	Plus d'informations	Date limite
Attractivité des territoires - tourisme	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 74 24 48 10 economie@ain.fr tourisme@ain.fr	15 septembre 2017
Environnement	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction de l'Environnement 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 37 62 18 01 christine.vail@ain.fr	15 septembre 2017
Social	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction générale Adjointe Solidarité 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 74 32 58 37 subventions.solidarite@ain.fr	15 septembre 2017
Vie citoyenne	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction des Finances et du Contrôle de Gestion 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Hôtel du Département 45 avenue Alsace-Lorraine - Bourg-en-Bresse 04 74 32 32 44 nathalie.chavanel@ain.fr	15 septembre 2017
Patrimoine	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Service Patrimoine culturel 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 74 32 76 10 service.patrimoine@ain.fr	4 mois au moins avant la date de l'événement ou le démarrage du projet
Jeunesse	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Service Jeunesse 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 37 62 18 17 cgj@ain.fr	15 septembre 2017